REÇU EN PREFECTURE
le 21/07/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AU-084-218401370-20220721-DM2022_185_

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE

vaison la romaine

DÉCISION MUNICIPALE N° 2022.185

Pôle Culture, Sports et Vie Associative
REF : JFP/DB/MB

OBJET : Convention d'organisation événementielle avec Mercantour Events pour les Rencontres Gourmandes 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VAISON-LA-ROMAINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22,

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982,

VU la délibération n° 2020.014 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Vaison-la-Romaine a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

VU l'organisation des Rencontres Gourmandes du 28 au 30 octobre 2022,

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de confier cette organisation événementielle à la société Mercantour Events,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les modalités et les conditions d'organisation entre la Ville de Vaison-la-Romaine et la Société Mercantour Events,

DÉCIDE DE :

Article 1 : **SIGNER** la convention d'organisation événementielle entre la Ville de Vaison-La-Romaine et la Société Mercantour Events pour l'organisation des rencontres gourmandes du 28 au 30 octobre 2022.

Article 2 : **PRÉCISER** que la Ville versera à la Société Mercantour Events, la somme de 30 000,00 € TTC en rémunération pour l'organisation de cette manifestation tel que défini dans la convention.

Article 3 : **INSCRIRE** la présente décision au registre des décisions municipales.

Le Maire,
Signé : Jean-François PÉRILHOU.

Le Maire,

Signé électroniquement par:
Jean-François PÉRILHOU ID
Le 21/07/2022 à 11:01

REÇU EN PREFECTURE
le 21/07/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AU-084-218401370-20220721-DM2022_185-

CONVENTION D'ORGANISATION EVENEMENTIELLE

La présente convention a pour objet :

- **L'organisation de l'édition 2022 des Rencontres Gourmandes de Vaison la Romaine**
- **Dates : 28, 29 et 30 octobre 2022**
- **Lieu : Espace Culturel Vaison la Romaine (et parkings attenants)**

Et régit les relations entre l'organisateur de la manifestation :

Mairie de Vaison la Romaine, représentée par son Maire Jean-François Perilhou

Et l'opérateur délégué opérationnel :

Mercantour Events, située 975 Route de la Roque sur Pernes, 84800 ISLE SUR LA SORGUE

représenté par Damien Bruxelle, président

Préambule :

La Mairie de Vaison la Romaine, organisatrice de l'événement « Rencontres Gourmandes » souhaite redynamiser la manifestation pour l'édition 2022 en confiant l'organisation opérationnelle de cet événement à une agence évènementielle spécialisée, selon les modalités décrites ci-dessous.

Dates :

La durée de chaque événement est fixée par l'organisateur (la Ville de Vaison la Romaine), et ne pourra être inférieure à 2 journées complètes et ne pourra excéder 4 jours consécutifs. La planification devra se faire au plus tard 6 mois avant le début de l'événement et devra être validée par les 2 parties par un échange écrit. L'édition 2022 se déroulera le vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 octobre 2022 aux horaires suivants : de 16h à minuit sans interruption le vendredi 28 (inauguration officielle à 18h), de 10h à minuit sans interruption le samedi 29 octobre 2022, et de 10h à 20h le dimanche 30 octobre 2022. La présente convention est établie uniquement pour l'édition 2022, se terminera le 1er novembre 2022 et ne pourra être reconductible que par un ré-engagement écrit de chacune des parties.

Engagement des parties :

Mercantour Events, en tant qu'organisateur « délégué », s'engage à :

- *Coordonner toute la mise en place logistique de l'évènement en rapport direct avec les équipes techniques de la Ville de Vaison la Romaine (plan d'exposition, dossier sécurité, planning d'exploitation…)*
- *Assurer, par ses propres moyens, la commercialisation des espaces, démarcher les exposants et à soumettre les candidatures des exposants (fiche de présentation détaillée) à l'organisateur qui validera seul du droit d'exposer au plus tard à J-15 avant le début de l'événement. Le nombre final d'exposants devra être au minimum de 50 et au maximum de 80.*

REÇU EN PREFECTURE
le 21/07/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AU-084-218401370-20220721-DM2022_185-

- *L'encaissement des locations de stand sera fait directement par Mercantour Events qui prendra en charge une partie des dépenses logistiques selon le quantitatif et les modalités définies dans le budget annexe.*
- *Fournir et prendre à sa charge le personnel de sécurité, de gardiennage, de service de journée, de soirée et de nettoyage.*
- *Assurer le montage/démontage des installations techniques selon un planning validé par la Ville de Vaison-la-Romaine et à assurer les démarches administratives nécessaires à la sécurité et conformité de l'évènement.*
- *Prendre en charge l'assurance des installations techniques de l'événement.*
- *Conseiller et accompagner l'organisateur dans toutes démarches de communication et de promotion qui valorisera la manifestation auprès des partenaires et du public.*
- *A présenter, tout au long du processus d'organisation, un état des recettes et des dépenses liées à l'organisation de l'événement cité en objet.*

La Ville de Vaison la Romaine, en tant qu'organisateur, s'engage à :

- *Confier exclusivement à Mercantour Events l'organisation du ou des événements précisés dans la présente convention.*
- *A prendre à sa charge les frais d'organisation afférents à l'événement et précisés dans un budget prévisionnel validé par les 2 parties et ainsi à rémunérer Mercantour Events pour les prestations choisies (cf budget).*
- *A mettre à disposition de Mercantour Events, gratuitement, les espaces d'exposition situés à l'intérieur et à l'extérieur (parkings) de l'espace culturel et ce dès le lundi 24 octobre 2022 à 8h et jusqu'au mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Chaque stand pourra être subdivisé ou multiplié en modules distincts, selon la grille tarifaire et le plan d'implantation technique. Les stands (installés et fournis par Mercantour Events) seront mis à disposition des exposants aux jours et heures définis dans le contrat de location. Ils seront équipés de tables et chaises fournis par la ville. L'enseigne, l'éclairage et les boitiers électriques (2,5kw) seront fournis par Mercantour Events.*
- *A mettre gratuitement à disposition des places de parkings pour les véhicules de livraison (lieux et modalités d'accès à définir) et du matériel technique (barrières, mobilier, scène…) qui sera défini dans une fiche technique au plus tard 3 mois avant le début de l'événement ainsi que la gratuité des fluides nécessaires à l'organisation de l'événement (électricité, eau, évacuation et traitement des déchets).*
- *Assurer (directement ou en partenariat avec Mercantour Events) la promotion de l'événement à l'aide de tous moyens utiles nécessaires (affichage, publicités presse, radio, réseaux sociaux, …)*
- *Assurer (directement ou en partenariat avec Mercantour Events) l'animation de l'événement à l'aide de tous moyens utiles nécessaires (prestations culturelles ou musicales…)*

REÇU EN PREFECTURE
le 21/07/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AU-084-218401370-20220721-DM2022_185-

MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement de la Mairie sera effectué selon l'achèvement des prestations définies dans les phases suivantes et selon le budget détaillé annexé.

Phase 1 : 30% de la somme budgétée partenariat mairie au 31 juillet 2022.
Rédaction des supports de commercialisation (bons de réservation, CGL)
Constitution des fichiers de prospection / identification des cibles
Lancement de la prospection, campagne e-mailing, suivi des inscriptions
Création du plan d'ensemble et positionnement des stands par thématique
Création d'un mini-site de présentation
Suivi budgétaire

Phase 2 : 30 % de la somme budgétée partenariat mairie au 15 octobre 2022.
Réalisation du cahier des charges technique et rétroplanning (surveillance, nettoyage, chapiteaux, stands…)
Création du plan technique et dossier de sécurité
Suivi des inscriptions, rédaction du dossier exposants
Relations exposants (accompagnement à l'installation)
Participation à la promotion de l'événement
Suivi budgétaire

Phase 3 : 40% de la somme budgétée partenariat mairie au 30 novembre 2022.
Opérations de montage technique, fourniture des aménagements
Accueil exposants et partenaires, aide à l'installation
Signalétique et décoration
Coordination des animations
Présence pendant toute la manifestation
Organisation du démontage des aménagements
Bilan budgétaire

Fait à : Vaison la Romaine

Le : 12/07/ 2022

Signataires :

Damien Bruxelle

Président

SAS Mercantour Events

Jean-François Perilhou

Maire de Vaison la Romaine

Signé électroniquement par:
Jean-François PÉRILHOU ID
Le 21/07/2022 à 11:01